

La fragilité des projets de concessions dans le delta intérieur du Niger, au Mali

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 13.10.Q03

octobre 2022

Mots clés : Mali - delta Niger - concession massive terres - Chine - Malybia

Depuis des décennies, les gouvernements du Mali ont fait du delta intérieur du Niger une zone d'aménagement de casiers rizicoles ainsi qu'un vaste espace proposé aux investissements étrangers.

Dans les années 2000-2010, l'*Office du Niger* a fait état de nombreux projets portant sur des centaines de milliers d'hectares. La plupart n'ont pas vu le jour. Ainsi, le canal de 125 mètres de large qui devait alimenter la concession de Malybia et qui a été réalisé, ne conduit les eaux... nulle part !

Le schéma des concessions de terres dans le delta

Les concessions situées dans les trois zones occidentales (Kala Supérieur, Kala Inférieur et Kouroumari) portent généralement sur quelques milliers d'hectares. Au contraire, dans les nouveaux secteurs situés plus à l'Est, la taille moyenne des concessions tend à croître, pouvant atteindre jusqu'à 100 000 hectares dans deux cas.

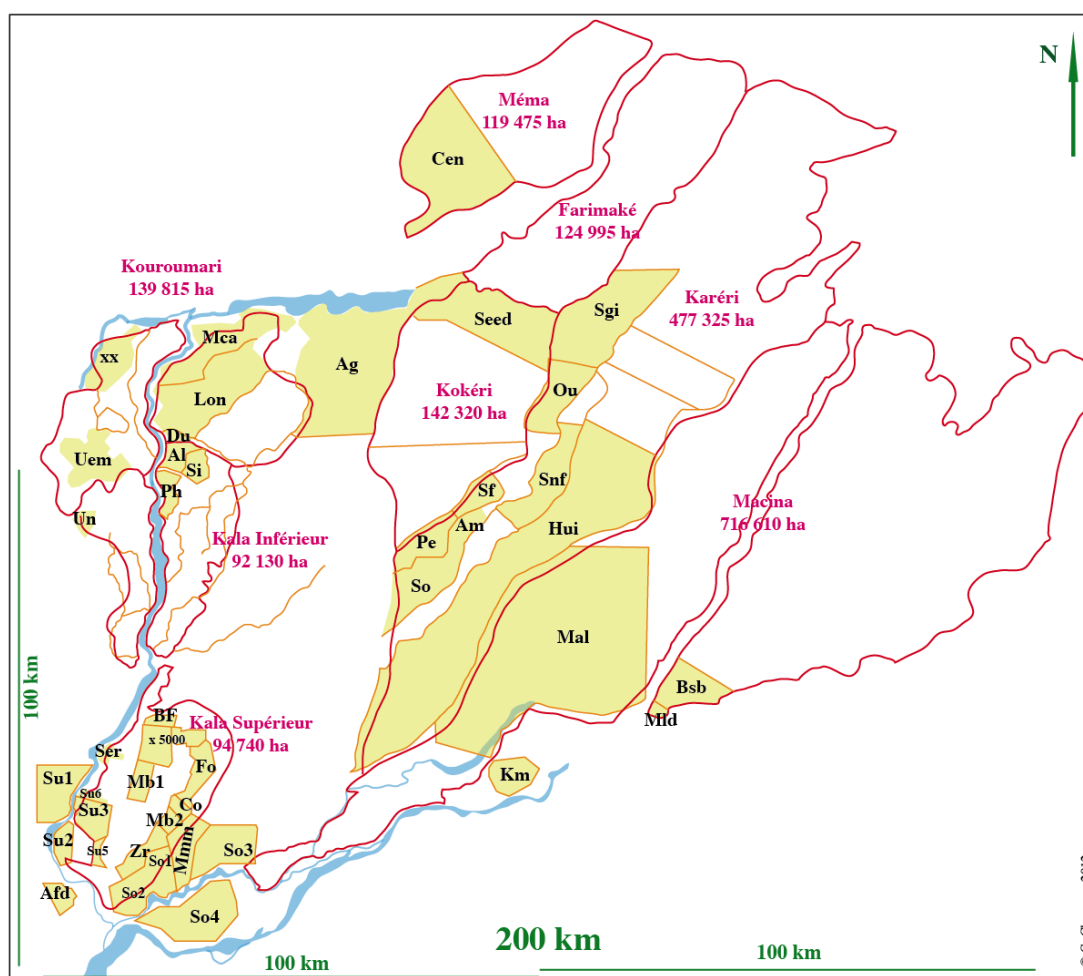


Figure 1 : Carte des concessions attribuées dans le delta intérieur du Niger, au Mali (d'après l'*Office du Niger*, octobre 2010)

Dans les zones occidentales et dans la vallée du Niger, de Markala à Macina, les concessions entrent en contact ou même en conflit avec les casiers¹ anciennement attribués aux paysans colons de l'*Office du Niger* (périmètre de culture irriguée aménagé sur le delta intérieur du Niger au Mali, à environ 250 km en aval de la capitale Bamako) ainsi qu'avec les casiers illégaux (dits hors-casiers).

Comme les concessions partent du barrage de Markala et du Fala de Molodo, pour s'étendre progressivement en direction de Mopti et de Nampala, leur étagement spatial renvoie à trois échelles :

- une échelle rapprochée d'aménagements en cours ;
- une échelle moyenne de concessions projetées, voire actées ;
- une échelle large de réserves foncières, constituant un potentiel pour des concessions futures.

Mais, l'examen des missions les plus récentes met en évidence que la plupart des projets de concessions et d'exploitations agro-industrielles du delta n'ont été que de simples intentions.

Les attributions massives de terres dans le Kala Supérieur

Dans la zone du Kala Supérieur, les concessions concernent un total estimé à un peu plus de 90 000 hectares, se répartissant ainsi :

- 39 358 hectares pour *Sosumar* ; réalisation très partielle dans un seul des trois secteurs.
- 27 500 hectares pour *N-Sukala* ; plus de la moitié réalisée en 2019.
- 7 400 hectares pour *Moulins Modernes du Mali* ; 21 pivots² réalisés en 2019.
- 5 000 hectares pour *Foras* ; inexistant en 2019.
- 2 600 hectares pour l'*Agence Française de Développement* ; projet réalisé et même étendu.
- 15 000 hectares d'attributions ou réserves diverses.

Une petite dizaine d'années après le lancement des projets, la consultation des missions de 2019 démontre que la part réalisée est très variable.

L'exemple du complexe sucrier de Sukala

Le complexe sucrier de Sukala est à l'origine de la coopération entre la Chine et le Mali. Il date des années 1960, a d'abord porté sur deux concessions : Siribala et Dougabougou. Puis, au début des années 2010, l'entreprise sino-malienne *N-Sukala* a reçu cinq concessions massives de terres pour le développement de la filière sucrière et des agrocarburants, portant son emprise foncière à 27 500 hectares environ dans la zone considérée. Dix ans après la concession, 4 des 5 secteurs concédés au début des années 2010 sont opérationnels. Le secteur 1 concédé à l'Ouest du Fala de Molodo n'a fait l'objet d'aucun aménagement.

Le complexe est géré par la CLETC (*China Light Industrial Corporation for Foreign Economic and Technical Co-operation*) dont les activités principales consistent à réaliser des travaux en Chine ou à l'étranger, comme intermédiaire pour l'exécution du soutien économique du gouvernement chinois à l'étranger. C'est à ce titre que la CLETC gère depuis une vingtaine d'années les deux usines du complexe sucrier, construites avec l'aide du gouvernement chinois dans les années 1960 et 1970 :

- l'usine de Dougabougou, construite en 1965, traitant 500 tonnes de cannes à sucre par jour ;
- l'usine de Siribala, construite en 1974, traitant 1 500 tonnes de cannes à sucre par jour.

L'entreprise indique que le complexe participe au développement de l'économie locale, en s'incorporant à la société locale, et en assumant ses responsabilités sociales : construction des routes dans la localité afin de faciliter le transport en saison des pluies ; creusement de puits profonds dans la municipalité pour fournir l'eau potable des habitants ; sponsorisation des écoles primaires ; financement de la construction du centre de formation de la *Fondation des enfants maliens* ; participation aux causes d'intérêt public.

Mais cette liste ne rend pas compte de la transformation radicale de l'espace géographique :

- un village, Soala, a été complètement rayé de la carte par l'installation de la concession de canne à sucre de Siribala ;
- d'autres, comme Fyébourgou et Djennébourgou, ont vu leur terroir à moitié amputé par les nouvelles limites des exploitations irriguées ;

¹ Casiers : parcelles de riziculture attribuées aux paysans qu'on installe dans les zones humides ou irriguées.

² Systèmes d'irrigation rotative, générant de très grandes parcelles circulaires.

- la plupart des habitats traditionnels sont enclavés dans la trame nouvelle et coupés de leur ancien milieu géographique.

Le total des habitats touchés par les 5 zones de concession est assez considérable : 8 gros villages et 45 hameaux, groupes d'enclos ou habitats isolés concernés par les 5 zones de concessions. Les études d'impact et correction des effets des déplacements ne sont pas publiées.

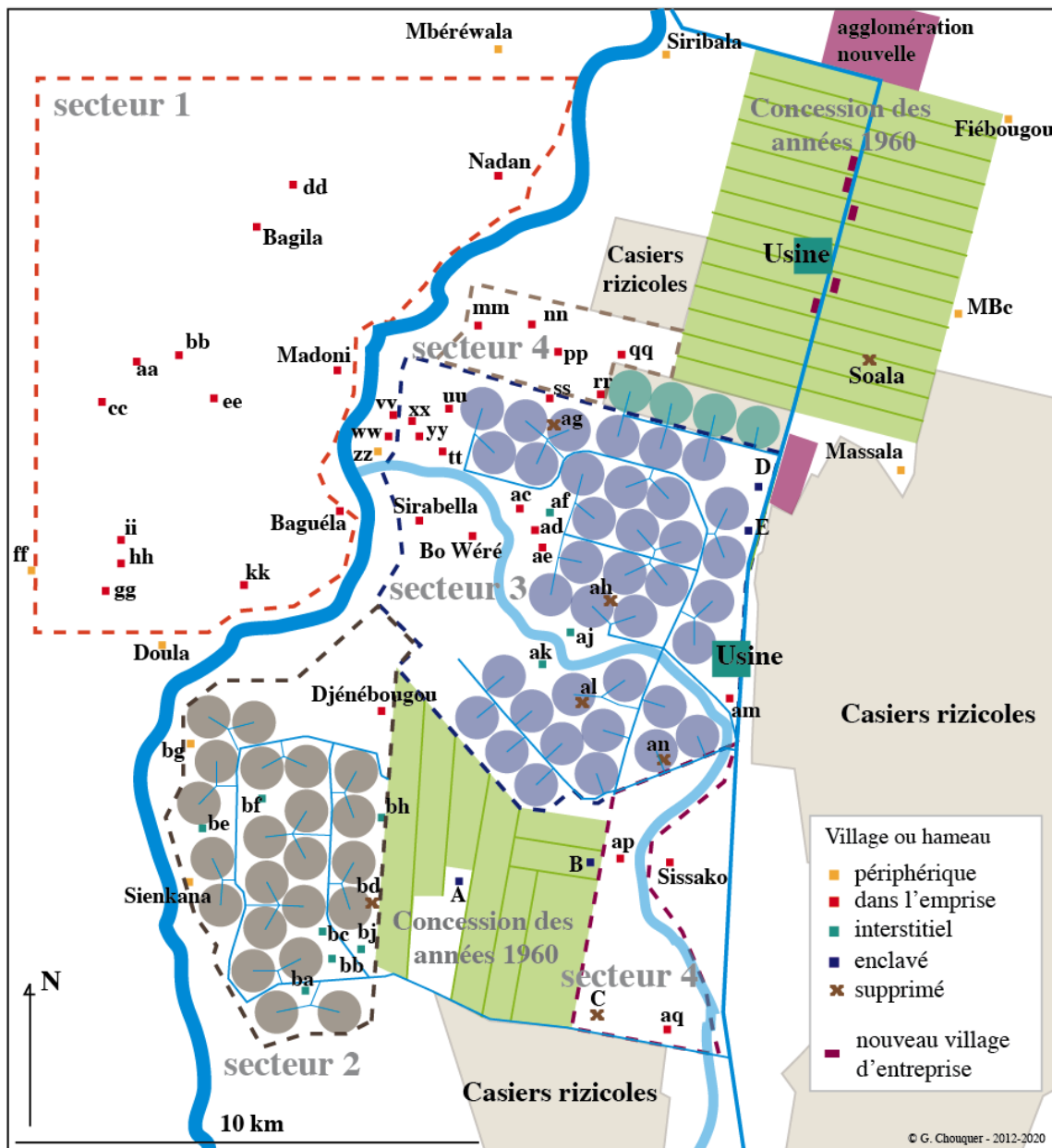


Figure 2 : Localisation des 5 secteurs de concessions au groupe sino-malien N-Sukala, et devenir de l'habitat.

Un canal, vestige du projet abandonné de Malibya

Le projet Malibya, abandonné, n'a connu qu'un début de réalisation, avec la création du gigantesque canal d'amenée d'eau qui devait approvisionner une concession de 100 000 hectares de terres.

C'est un ouvrage long de 40 kilomètres, de 125 mètres de large sur ses 16 premiers kilomètres, de 65 mètres ensuite. La raison est que les premiers kilomètres du canal devaient être communs au projet Malibya et à de futurs projets agro-industriels maliens, tandis que la seconde partie devait desservir uniquement la zone des 100 000 hectares de la concession à Malibya. Dès la prise d'eau de Kolongotomo, il entre de fait en concurrence avec les canaux d'irrigation des casiers rizicoles qui ont été créés le long du Niger, en aval, à Sangarébougu, Kokri, Konona, Ké Macina, etc.

Après l'arrêt du projet, l'équipement n'a pas été recyclé, ni sérieusement exploité.

C'est un exemple type d'opération "perdant-perdant". L'accord entre la Libye et le Mali a fait long feu. Entre temps, le canal a sectionné l'espace local sans apporter de bienfaits, tandis que la négociation avec les populations locales a été une caricature.



Figure 3 : Début et fin du canal de Malybia (à la même échelle ; état actuel)

Gérard CHOUQUER, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Ce qu'il faut retenir :

L'étude met en évidence le net décalage constaté entre d'une part l'établissement d'un vaste plan de concessions de terres prévu dans le delta intérieur du Niger, au Mali, portant sur des centaines de milliers d'hectares et d'autre part l'échec de la plupart de ces investissements.

Si les projets chinois et français ont été réalisés, l'échec du projet libyen est le plus révélateur de la fragilité globale de ces dispositifs.

Pour en savoir plus :

- Amandine ADAMCZEWSKY, Jean-Yves JAMIN, Benoît LALLAU et Jean-Philippe TONNEAU : Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de la société civile au Mali, dans *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 3, décembre 2012 : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9424>
- Joan BAXTER et Frédéric MOUSSEAU : *Comprendre les investissements fonciers en Afrique. Rapport : Mali*, éd. CNOP et The Oakland Institute, 2011, Disponible sur le site : oaklandinstitute.org
- Florence BRONDEAU : Un grenier pour l'Afrique de l'Ouest ? Enjeux économiques et perspectives de développement dans les systèmes irrigués de l'Office du Niger (Mali), dans *Géocarrefour*, 2009/1-2, vol. 84, <http://www.cairn.info/revue-geocarrefour-2009-1-page-43.htm>
- Gérard CHOUQUER : *Acquisitions massives de terre au Mali. 2 - Les projets de concessions dans le delta du Niger*, septembre 2021, <https://manoma.hypotheses.org>